

PRIX DES CARTES DE PECHE AAPPMA DES LACS DE LA FORET D'ORIENT (Maj 07/2020)

CARTE DE PECHE	DESCRIPTIF	PRIX 2020	NOMBRE DE PRISES PAR ANS	NOMBRE DE PRISES CARNASSIERS PAR JOUR
CARTE ANNUELLE PERSONNE MAJEURE	<p align="center">Pour les plus de 18 ans</p> Carte valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours Le timbre pêche en bateau de 30 euros est en supplément pour toute personne pêchant en bateau	<p align="center">98 euros avec CPMA</p> <p align="center">61,8 euros sans CPMA</p>	10	2
		Dont CPMA: 36,2 euros		
		Dont cotisation fédérale : 23,8 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 38 euros		
CARTE PROMOTIONNELLE FEMME Tarif unique national	<p align="center">Carte réservée aux femmes majeures</p> Tous modes de pêches autorisés à 1 ligne uniquement Le timbre pêche en bateau de 30 euros est en supplément pour toute personne pêchant en bateau	<p align="center">35 euros</p>	10	2
		Dont CPMA : 14,2 euros		
		Dont cotisation fédérale : 9,8 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 11 euros		
CARTE ANNUELLE PERSONNE MINEURE	Carte réservée aux pêcheurs âgés de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année tous modes de pêche jusqu' à 4 lignes Le timbre pêche en bateau est en supplément sauf pour les mineurs de moins de 14 ans au 1er janvier de l'année	<p align="center">32 euros avec CPMA</p> <p align="center">29,3 euros sans CPMA</p>	10	2
		Dont CPMA : 2,7 euros		
		Dont cotisation fédérale : 9 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 20,3 euros		
CARTE DECOUVERTE MOINS DE 12 ANS Tarif unique national	Carte réservée aux pêcheurs âgés de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année, tous modes de pêche à 1 ligne uniquement pas de supplément pêche en bateau nécessaire 5 bagues gratuites	<p align="center">6 euros</p>	5	1
		Dont CPMA : 0,5 euros		
		Dont cotisation fédérale : 2,5 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 3 euros		
CARTE HEBDOMADAIRE	Confère à son titulaire les mêmes droits qu'une carte annuelle, mais pendant une durée de 7 jour consécutive à compter de la date d'achat (carte vendue du premier janvier au 31 décembre) Le timbre pêche en barque est réduit à 5 euros pour les pêcheurs en bateau 2 bagues Gratuites	<p align="center">33 euros avec CPMA</p> <p align="center">20 euros sans CPMA</p>	2 prises uniquement sur les 7 jours consécutifs	
		Dont CPMA : 13 euros		
		Dont cotisation fédérale : 10 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 10 euros		
CARTE JOURNALIERE	Confère à son titulaire les mêmes droits qu'une carte annuelle , mais pendant une journée à compter de la date d'achat (carte vendue du premier janvier au 31 décembre) Pas de timbre pêche en bateau nécessaire Pas de bagues Permet la pêche de la carpe sans supplément	<p align="center">23 euros avec CPMA</p> <p align="center">19,10 euros sans CPMA</p>	Non concerné	1
		Dont CPMA : 3,9 euros		
		Dont cotisation fédérale : 5,1 euros		
		Dont cotisation AAPPMA : 14 euros		

**OPTION
TIMBRE PECHE EN
BATEAU**

POUR PECHER EN BARQUE, EN FLOAT TUB, OU TOUT AUTRE EMBARCATION UN TIMBRE PECHE EN BATEAU D'UN MONTANT DE 30 euros EST OBLIGATOIRE (5 euros POUR LA CARTE HEBDOMADAIRE)

CE TIMBRE EST DUE PAR TOUT PECHER EN BATEAU SUR LE LAC ET PAS SEULEMENT PAR LE PROPRIETAIRE DU BATEAU

CE TIMBRE NE PEUT ETRE APPOSE QUE SUR UNE CARTE DE L'AAPPMA DES LACS

CE TIMBRE EST EGALEMENT OBLIGATOIRE POUR LES CARPISTES UTILISANT UNE EMBARCATION(même si l'embarcation n'est utilisée que pour poser les lignes)

LE TIMBRE PECHE EN BATEAU N'EST PAS DÛ POUR : LA CARTE JOURNALIERE -LA CARTE DECOUVERTE DE MOINS DE 12 ANS - LA CARTE MINEURE POUR LES MOINS DE 14 ANS (au premier janvier de l'année) - POUR LES PECHERS PÊCHANT UNIQUEMENT DU BORD

PRIX DES BAGUES / 0,2 euros pièce / GRATUITES POUR LA CARTE DECOUVERTE DE MOINS DE 12 ANS

